

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 014-241400415-20250627-D093_27_06_25-DE



Cadre réglementaire

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie (4CF) exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés, comme défini à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À ce titre, chaque année, le Président de la 4CF présente à son Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2224-1 du CGCT.

La loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) promulguée le 10 février 2020 a renforcé les objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets.

Les principaux objectifs retenus sont notamment les suivants :

- réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.
- augmenter le réemploi et la réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030.
- généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs (professionnels, collectivités, ménages...)
- respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets afin de diminuer l'enfouissement.
- réduire les quantités de déchets dangereux et diminuer l'impact de leur gestion.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie possède la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et à ce titre, elle gère quotidiennement l'intégralité des déchets ménagers et assimilés (prévention, collecte, gestion des déchèteries ou encore traitement des déchets) produits sur le territoire.

Prévention des déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en place par la Communauté de Communes, d'une durée de 6 ans (2019-2024), présente les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre à travers 4 axes :

Axe 1 : Prévention et gestion des biodéchets

Axe 2 : Le réemploi/la réutilisation

Axe 3 : Exemplarité de la collectivité

Axe 4 : La sensibilisation du public

Sensibilisation

Une nouvelle campagne de communication « Papiers, cartons, emballages : tous au bac jaune ! » a été lancée en janvier 2024 pour accompagner l'arrêt de la collecte séparée des papiers en PAV. Cette campagne d'affichage a été apposée sur les camions de collecte et relayée dans les communes, et un guide du tri complet a été distribué à l'ensemble des habitants en plus des calendriers de collecte. Diverses campagnes sur les réseaux sociaux ont permis également de sensibiliser régulièrement sur les bons gestes.

En fin d'année, des caractérisations (étude fine de la composition des déchets afin de vérifier la qualité du tri) des déchets recyclables et des ordures ménagères ont montré la composition de nos poubelles, ce qui nous a permis de déterminer les plus grosses erreurs de tri (textile, verre, filière déchèterie) et de cerner les

axes prioritaires de prévention pour les prochaines années (biodéchets recyclables dans le bac noir).

De plus, durant l'été, les animations « Vélo smoothie » sur les plages et les « stands compostage » sur les marchés ont sensibilisé plus de 680 personnes. En parallèle, durant les périodes scolaires, 16 animations ont été réalisées (visite du centre de tri ou de la déchèterie, animations en classe), pour un total de 440 enfants sensibilisés.

Cinq ateliers « Do It Yourself » de produits ménagers, ont été organisés à Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer et Villers-sur-Mer. Ils ont rassemblé 20 personnes, qui ont été sensibilisées à l'utilisation de produits ménagers sains pour leur santé et l'environnement. Deux ateliers similaires ont également été proposés aux agents de la Communauté de Communes, ce qui a permis à 16 agents d'être sensibilisés.

Biodéchets

En 2024, les distributions de composteurs et lombricomposteurs ont continué de croître (distribution / an multiplié par 5 par rapport à 2020). Au total, ce sont 448 composteurs individuels et de 62 lombricomposteurs qui ont été distribués.

Bilan du PLPDMA

L'année 2024 est l'année finale du PLPDMA et donc l'année du bilan. Pour rappel, les objectifs principaux étaient les suivants :

- Réduction de 6% des DMA (en suivant l'objectif national)
- Réduction de 22,5% des déchets verts apportés en déchèteries (en suivant l'objectif du PRPGD)

Le programme était composé de 13 actions regroupées au sein de 4 axes. **Huit actions sur treize** ont été réalisées ou partiellement réalisées. Les objectifs n'ont pas été atteints.

En revanche, il est à noter qu'entre 2019 et 2024 le traitement des déchets a évolué. On constate que ces derniers sont moins incinérés ou enfouis et donc mieux recyclés ou valorisés :

- Déchets valorisés : + 28%
- Déchets recyclés : + 61%
- Déchets valorisés énergétiquement : - 8%
- Déchets enfouis : - 61%

Donc même si la quantité de déchets ménagers augmente, leur traitement évolue de plus en plus vers le tri et la valorisation matière, ainsi que le réemploi. De plus, le pourcentage d'erreurs de tri a nettement diminué, passant de 43% en janvier 2023 à 28,5% en décembre 2024.

Lancement du plan économie circulaire

En parallèle des actions de prévention sur le déchet, il a été décidé dès avril 2024, d'établir une stratégie Économie Circulaire. Cette dernière permettra d'obtenir une labellisation dans le cadre du réseau TETE (Territoire Engagé Transition Écologique) de l'ADEME.

Avec l'accompagnement d'un bureau d'étude, et suite à un diagnostic de la stratégie et le plan d'actions ont été finalisés fin 2024 pour une validation de 2025.

L'objectif est d'intégrer l'économie circulaire au sein du territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie en faisant participer les entreprises, les acteurs du tourisme mais également le grand public.

Collecte et traitement

La collecte s'organise soit en point d'apport volontaire (PAV), soit en collecte en porte à porte (PAP). La majorité de l'activité collecte est organisée en régie, chaque jour ce sont en moyenne 15 camions et presque 60 agents mobilisés pour assurer le vidage des déchets. Des prestataires sont également mobilisés quotidiennement en appui de la régie.

2024 a été marquée par l'arrivée de 3 nouvelles bennes à Ordures Ménagères (afin de remplacer du matériel vieillissant et coûteux en réparation), l'implantation de nouveaux PAV (notamment sur le quai Fernand Moureaux de Trouville sur Mer), mais aussi par la simplification du geste de tri en arrêtant la collecte séparée du papier (ce qui amène à mettre tous les emballages recyclables et les papiers/cartons dans le même flux).

Le territoire possède 2 déchèteries qui permettent aux usagers d'y déposer les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, déchets dangereux, ...). Elles permettent de massifier les déchets afin que leur élimination soit moins coûteuse. En 2024, ce sont environ 70 000 passages qui ont été enregistrés.

Ces déchèteries sont des outils principalement dédiés au tri et pour se faire, de nouvelles filières émergent dans le but de réduire l'impact environnemental de l'élimination des déchets. En 2024, 2 nouvelles filières de tri sont arrivées (les Articles de Sport et Loisir : ASL et les Articles de Bricolage et de Jardinage : ABJ) ainsi qu'un nouveau flux réemployé : les palettes.

Le traitement est organisé via différentes filières en fonction de la nature des déchets afin de prioriser les valorisations les plus vertueuses (réemploi ou recyclage) et de diminuer l'enfouissement (déchets ultimes). L'incinération des ordures ménagères est déléguée au SEVEDE et le tri de recyclables quant à lui est confié à IPODEC Le Havre.



DONNEES TECHNIQUES*

COLLECTE

TRANSPORT ET TRAITEMENT

REPRISE

Emballages et papier
2 513.56 | 22.05%

Ordures ménagères
13 161.06 | -1.95%

Déchèteries (hors végétaux)
9 651.59 | 4.05%

Végétaux
6 707.70 | 2.75%

Verre
1 831.38 | -1.34%

Centre de tri
1 435.63 | 17.81%
tient compte des stocks N-1

Déclassement
0.00

Refus de tri
898.30 | 13.53%
tient compte des stocks N-1

Incinération
13 161.06 | -1.95%

Encombrants incinérables | 617.46

Bois | 732.64

Gravats | 5 405.99

Voiries/plages | 630.24

Enc. Non incinérables | 901.91

Amiante | 6.94

Plâtre | 401.16

DMS | 22.44

Réemploi | 71.29

Ferraille | 293.62

Carton | 567.90

Végétaux | 4 856.08

Végétaux en PàP | 1 280.46

Végétaux services tech | 571.16

Repreneurs
1 427.28 | 17.12%

Repreneurs
861.52 | -9.71%

Repreneur
1 929.92 | -2.55%

* Des différences peuvent apparaitre suite au stockage et déstockage de matières dans les étapes de traitement.

Analyse technique

Les quantités de déchet collectées et traitées sur le territoire ont légèrement augmenté en 2024 (1000 tonnes/an). Cependant, c'est la première année où la proportion de déchets recyclés et/ou valorisés (hors incinération) est supérieure aux déchets incinérés et enfouis

→ Plus de 51 % des DMA sont traités de manière vertueuse (49% en 2023).

Cependant, nous pouvons noter que les quantités de recyclables et la qualité du tri se sont encore nettement améliorées cette année. Les collectes enregistrent une hausse des tonnages de recyclables (poubelle jaune) de 22% accompagnée d'une amélioration de 17% des performances de tri. Cette hausse des performances de tri s'explique en partie par le développement des Points d'Apport Volontaire (PAV) de plus en plus nombreux et utilisés (ces derniers enregistrent une hausse de 180 % pour les recyclables et 80% pour les ordures ménagères) et par la simplification du geste de tri. En parallèle, les quantités d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) collectées en porte à porte continuent de diminuer (-500 tonnes en 2024).

Ces quantités plus importantes de recyclables impliquent plus de reprise de la part des repreneurs (+17%) et donc plus de soutiens de la part des éco-organismes.

Même constat sur l'activité déchèterie qui, malgré une très forte fréquentation (plus de 70 000 visites), voit les quantités de déchets recyclés augmenter (+750 tonnes hors végétaux) alors que ceux incinérés et enfouis diminuent (-14 % de déchets enfouis)

Les déchets verts constituent toujours la part la plus importante des déchets accueillis en déchèterie en 2024 et ils continuent même d'augmenter (+180 tonnes), tout comme les gravats (+700 tonnes).

Enfin, malgré la multiplication des efforts sur le réemploi, cette filière peine à trouver son rythme de croisière notamment dû à la perte de notre principal repreneur et la difficulté de trouver son remplaçant durant l'année. Nous dépassons légèrement les 71 tonnes de matériels réemployés dans les zones dédiées aux associations.

Données financières

Le budget alloué à la gestion des déchets reste stable dépassant les 8,5 millions d'euros. Les plus grandes dépenses sont dédiées au personnel ainsi qu'au recours aux prestations de service (collecte en PAV, incinération, tri des recyclables, ...).

Certaines dépenses liées notamment aux matériels roulants (carburants, réparation, maintenance, ...) ont diminué et en parallèle, les recettes ont continué d'augmenter :

- Augmentation des bases foncières de la TEOM + 200 000€
- Augmentation des recettes de revente matière + 70 000€
- Augmentation de la redevance déchèterie + 40 000 €
- Augmentation de la redevance spéciale + 80 000 €

Ces 2 leviers ont permis de compenser certaines augmentations (hausse des tonnages globales, prestations de collecte et tri, ...) et surtout de ne pas augmenter de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2024.

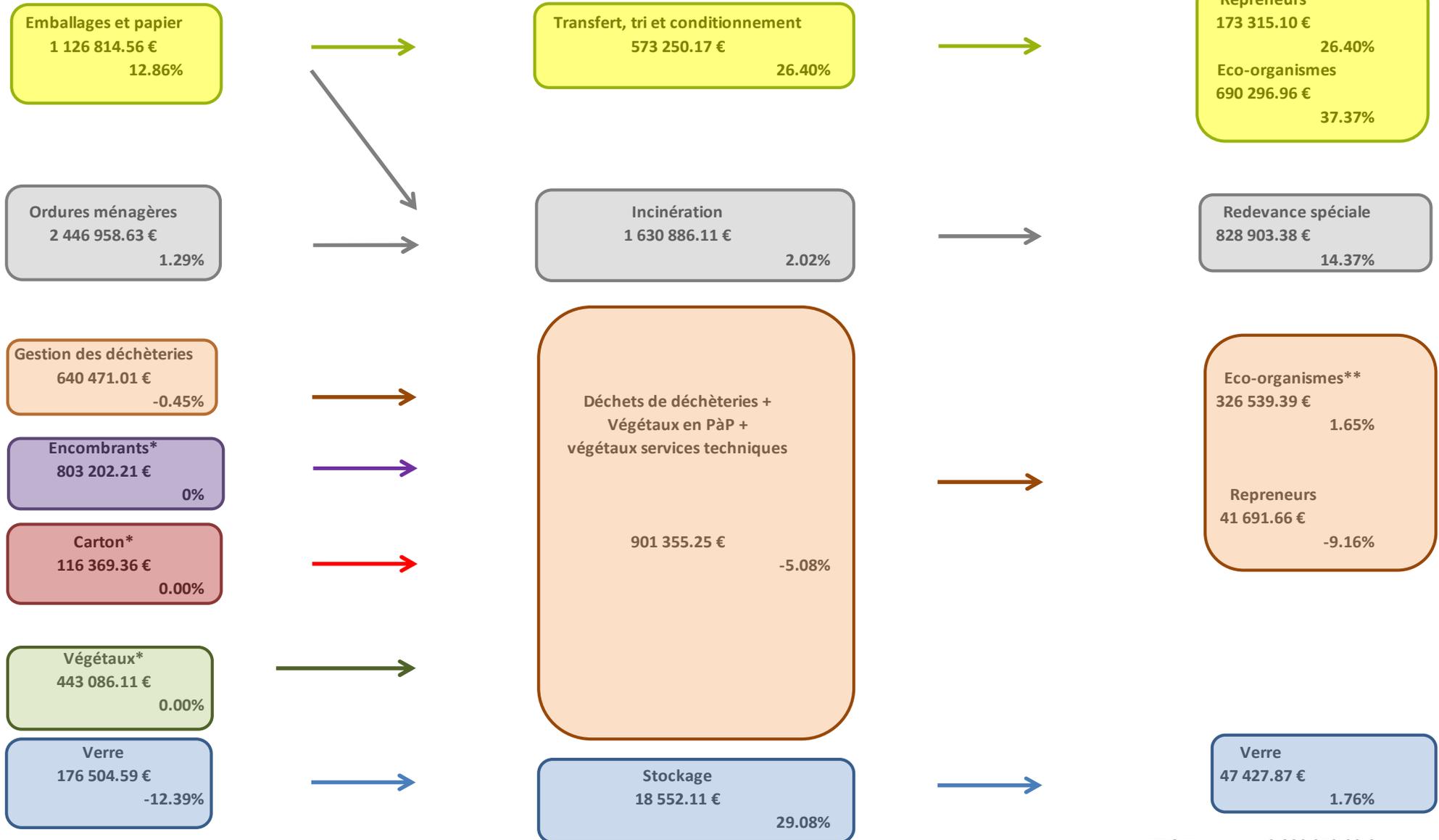
DONNEES FINANCIERES

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le 16/07/2025
 ID : 014-241400415-20250627-D093_27_06_25-DE

COLLECTE

TRANSPORT ET TRAITEMENT

RECETTES



TEOM : 3 880 059.00 €
5.47%

* Des différences pourront apparaître après validation de la matrice des coûts. ** recettes non transférées en totalité

Bilan global

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 014-241400415-20250627-D093_27_06_25-DE



En 2024, 705 kg de déchets ménagers assimilés ont été produits par habitant (population DGF) sur le territoire de Cœur Côte Fleurie, ce qui est en augmentation par rapport à l'année précédente (+14 kg). Pour comparaison, selon l'ADEME, la moyenne française est à 580 kg/habitant.

C'est un bilan technique très positif car la qualité du tri continue d'évoluer tandis que les déchets ultimes (enfouissement) diminuent.

Le coût de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés s'élève à presque 8,6 M€ soit 178 €/habitant (population DGF). Toujours selon l'ADEME, la moyenne nationale pour les collectivités touristiques s'élève à 152 €/habitant.

Le coût de traitement et collecte est au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par de fortes variations de population du fait d'une très grande attractivité touristique.

La hausse des recettes a compensé la hausse des dépenses, ce qui a permis à la collectivité de ne pas faire croître le taux de TEOM (4.04%), cette année encore.